

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 1^{er} juin 2016

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour:

1. Présentation des membres du Conseil communal
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 avril 2016
3. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2016-2021
4. Délégation d'une compétence financière au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2016-2021
5. Election de la Commission financière pour la période 2016-2021
6. Election de la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021
7. Election de la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021
8. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Écureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 12 mai 2016, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 4 mai 2016
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 19 du 13 mai 2016
- par l'envoi du journal d'informations l'Écureuil 109 dès le 24 mai 2016, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 1^{er} juin 2016 avec 1'842 citoyens ayant le droit de vote. Au 1^{er} juin 2016, notre village compte 2'581 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée. Il excuse M. Dominique Yerly, conseiller communal, absent pour des raisons professionnelles.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Axel de Montmollin (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : Alexandre Salzmänn
- Secteur 3 : François Hey

M. Axel de Montmollin est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **67 participants dont 67 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Présentation des membres du Conseil communal

M. le Président a le plaisir de présenter le nouveau Conseil communal élu pour la période législative 2016-2021. La répartition des dicastères est également présentée à l'Assemblée. En outre, des remerciements sont adressés à tous les membres des Commissions communales qui ont œuvré durant l'ancienne période législative 2011-2016.

Chaque membre du Conseil communal se présente à tour de rôle dans l'ordre chronologique des dicastères. L'Assemblée clos ce point par des applaudissements.

Point 2 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 avril 2016

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 13 avril 2016 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 3 Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2016-2021

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président signale qu'en regard de la législation sur les Communes, l'Assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tout ménage ou d'une convocation individuelle.

L'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation des Assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tout ménage). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période législative.

M. le Président mentionne que depuis 1991, suite à la décision de l'Assemblée communale, nos Assemblées sont convoquées par l'envoi d'une circulaire tout ménage (soit par le journal d'informations l'Ecureuil ou soit par une circulaire tout ménage, selon les délais de parution de l'Ecureuil). Le Conseil communal est d'avis que ce procédé, plus économique, simplifie également l'administration et donne satisfaction.

Par conséquent, le Conseil communal propose à nouveau d'opter pour le mode de convocation des Assemblées communales de la période 2016-2021 par l'envoi d'une circulaire tout ménage.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur ce point.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que les Assemblées communales soient convoquées par circulaire tout ménage pour la période 2016-2021.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

Point 4 Délégation d'une compétence financière au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2016-2021

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président signale que comme pour la période législative précédente 2011-2016, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de lui octroyer une compétence financière pour effectuer des transactions immobilières pour la

durée de la période 2016-2021. Une compétence financière d'un montant de CHF 200'000.00 est demandée.

A nouveau, cette délégation de compétence financière permettra au Conseil communal de réaliser des petites transactions immobilières dans l'intérêt de la Commune. Elle augmentera les possibilités de la Commune de traiter et de régler rapidement différents dossiers.

M. le Président passe directement la parole à M. Philippe Dobler, membre de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

Rapport de la Commission financière

Comme cela vous a été présenté, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de lui accorder, pour la durée de la législature 2016-2021, une compétence financière à hauteur de CHF 200'000.00, afin de lui permettre d'effectuer des transactions immobilières.

Une compétence financière de CHF 100'000.00 a déjà été octroyée au Conseil communal lors de précédentes législatures.

La délégation d'une compétence financière de cette nature doit permettre aux Autorités communales d'être réactives et de profiter d'éventuelles opportunités de transactions dans le domaine immobilier.

Dans le contexte actuel de concrétisation de divers projets de développement de la Commune, la Commission financière est d'avis que la demande de délégation d'une compétence financière de CHF 200'000.00 est pleinement justifiée. Elle invite donc l'Assemblée communale à accepter cette requête.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

• **M. Joseph Emmenegger** n'est pas favorable à cette augmentation de CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00 car il estime que le législatif doit avoir son mot à dire dans les investissements communaux. **M. Jean-Noël Gendre** rappelle que cette compétence financière est rarement utilisée mais qu'elle permet de liquider des affaires rapidement sans passer par une Assemblée extraordinaire. Il demande aussi de faire confiance à l'exécutif communal.

→ En réponse à **M. François Birbaum** si cette compétence financière est annuelle, **M. Jean-Noël Gendre** répond que le montant de CHF 200'000.00 est valable pour toute la période législative 2016-2021.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation sur ce point en priant les membres du Conseil communal de s'abstenir au vote pour cet objet selon l'article 18 de la loi sur les Communes.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (résultat du vote : 53 oui, 3 non, 2 abstentions) d'octroyer au Conseil communal une compétence financière d'un montant de CHF 200'000.00 pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2016-2021.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

Point 5 Election de la Commission financière pour la période 2016-2021

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président rappelle que cette Commission est élue par l'Assemblée communale pour la durée de la législature, soit de 2016 à 2021.

Actuellement, la Commission financière est constituée de cinq membres. Au vu de l'excellente expérience de cette période et de l'efficacité démontrée, le Conseil communal suggère de maintenir ce nombre.

Pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 28 février 2016 soit, 5 Conseillers de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 Conseillers du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 3 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants
- 2 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture.

Avant d'avancer les noms de candidats, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 5 membres à cette Commission financière.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission financière soit composée de 5 membres pour la période 2016-2021.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision et ouvre la discussion pour la présentation des candidats.

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. Philippe Dobler présente les candidatures de **M. Patrick Leimgruber**, de **M. Jean-Pierre Corpataux** et de **M. Jean-Jacques Friboulet**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Jean-Noël Gendre présente les candidatures de **M. Stéphane Brodard** et de **M. Laurent Torche**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection de la Commission financière (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres proposés au sein de la Commission financière pour la période 2016-2021

M. le Président signale donc que la Commission financière, période 2016-2021, sera composée de :

- M. Patrick Leimgruber
- M. Jean-Pierre Corpataux
- M. Jean-Jacques Friboulet
- M. Stéphane Brodard
- M. Laurent Torche.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 6 Election de la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président rappelle que le Conseil communal est l'Autorité responsable de l'aménagement local, ceci conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC). En début de période législative, il constitue une Commission d'aménagement chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement local et de donner des préavis en vue de son application.

Notre plan d'aménagement local (PAL) est en examen préalable et son approbation est prévue pour cette période législative.

Pour traiter des sujets de l'aménagement, une Commission de neuf membres est en place. Selon la législation en vigueur, elle est majoritairement représentée par des membres issus de l'Assemblée communale. Elle est donc composée de cinq membres élus par l'Assemblée communale (le législatif) et de quatre membres représentant le Conseil communal (l'exécutif).

De plus, pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 28 février 2016 soit, 5 représentants de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 représentants du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 5 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants (2 Conseillers communaux et 3 candidats de l'Assemblée communale)
- 4 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture (2 Conseillers communaux et 2 candidats de l'Assemblée communale).

Pour la représentation du Conseil communal, M. le Président signale que les 4 représentants dans cette Commission ont déjà été élus par le Conseil communal.

Les 2 Conseillers communaux représentant « l'ecAS » seront **M. Martial Wicht** et **M. Héribert Dousse**. Les 2 Conseillers communaux représentant le parti « Socialiste et Ouverture » seront **M. Jean-Noël Gendre** et **Mme Luigia Lopez**.

Avant d'avancer les noms de candidats qui représenteront l'Assemblée communale, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 9 membres à cette Commission d'aménagement répartis à raison de 5 représentants de l'Assemblée communale et 4 représentants du Conseil communal.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission d'aménagement soit composée de 9 membres pour la période 2016-2021, selon la répartition de 5 représentants de l'Assemblée communale et 4 représentants du Conseil communal.

Ceci étant dit, M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des 5 candidats issus de l'Assemblée communale pour cette élection.

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. Philippe Dobler présente les candidatures de **M. François Hey**, de **M. Jean-Philippe Rosset** et de **Mme Delphine Pittet**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Jean-Noël Gendre présente les candidatures de **Mme Catherine Guillaume Girard** et de **Mme Isabelle Monnard**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des 5 représentants de l'Assemblée communale à la Commission d'aménagement (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021.

M. le Président signale donc que la Commission d'aménagement, période 2016-2021 sera composée de :

- M. Martial Wicht (CC)
- M. Héribert Dousse (CC)
- M. Jean-Noël Gendre (CC)

- Mme Luigia Lopez (CC)
- M. Jean-Philippe Rosset (AC)
- Mme Delphine Pittet (AC)
- M. François Hey (AC)
- Mme Catherine Guillaume Girard (AC)
- Mme Isabelle Monnard (AC).

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 7 Election de la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

Suite à la nouvelle législation, une Commission communale des naturalisations doit être nommée par l'Assemblée communale.

Cette Commission a pour tâche d'entendre chaque candidat afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi sont remplies. La Commission doit rendre un préavis motivé à l'attention du Conseil communal qui statue ensuite sur les demandes.

Comme pour la période législative précédente et sur recommandation de l'actuelle Commission, le Conseil communal propose d'élire une Commission de 7 membres avec 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.

De plus, pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 28 février 2016 soit, 5 Conseillers de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 Conseillers du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 4 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants (1 Conseiller communal et 3 candidats de l'Assemblée communale)
- 3 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture (1 Conseiller communal et 2 candidats de l'Assemblée communale).

Avant d'avancer les noms de candidats, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 7 membres à cette Commission des naturalisations répartis à raison de 2 représentants du Conseil communal et de 5 représentants de l'Assemblée communale.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de nommer une Commission des naturalisations de 7 membres, soit 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.

La constitution de cette Commission étant décidée, l'Assemblée élit les 2 représentants du Conseil communal. M. le Président présente les candidatures du Conseil communal, soit **Mme Marie-Claire Pasquier (ecAS)** et **Mme Katuscia Sansonnens (PS et Ouverture)**.

Au vote à main levée, à l'unanimité, l'Assemblée élit Mmes Marie-Claire Pasquier et Katuscia Sansonnens en qualité de représentantes du Conseil communal au sein de cette Commission.

M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des candidats représentant l'Assemblée communale pour cette élection (5 sièges).

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. François Hey présente les candidatures de **M. Jean-Benoît Meuwly**, de **Mme Martine Leimgruber** et de **M. Rémy Gendre**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Jean-Noël Gendre présente les candidatures de **Mme Béatrice Genoud** et de **Mme Thi Nha Khanh Pitteloud**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des 5 représentants de l'Assemblée communale à la Commission des naturalisations (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021.

M. le Président signale donc que la Commission des naturalisations, période 2016-2021, sera composée de :

- Mme Marie-Claire Pasquier, CC
- Mme Katuscia Sansonnens, CC
- M. Jean-Benoît Meuwly, AC
- Mme Martine Leimgruber, AC
- M. Rémy Gendre, AC
- Mme Béatrice Genoud, AC
- Mme Thi Nha Khanh Pitteloud, AC.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 8 Divers

→ **M. le Président** informe l'Assemblée sur les démarches entreprises par le Conseil communal sur les questions posées lors de la précédente Assemblée communale. Il présente les dates à retenir pour les événements 2016, soit le 8 octobre pour l'inauguration des Voies Tinguely et le 10 décembre pour l'inauguration de l'Allée Jean-Tinguely. Il rappelle également le récent changement du matériel de vote et des oublis de certains citoyens à retourner correctement l'enveloppe. Il informe que les travaux à la route du Marchet sont terminés et remercie les riverains pour leur compréhension. Il regrette toutefois que le trottoir est trop souvent utilisé comme parking. Il annonce que des panneaux de mise à ban seront posés et que le cas échéant il sera nécessaire de sanctionner par une amende.

→ En réponse à **M. François Birbaum** qui demande dans quel dicastère, le sport est-il rattaché, **M. le Président** informe que le sport est dans le dicastère no 3 de Mme Marie-Claire Pasquier « Culture » et s'il s'agit d'infrastructures sportives, c'est M. Dominique Yerly, responsable du dicastère no 8.

- **Mme Joëlle Curty** demande à quoi sert l'augmentation de 50% de la taxe au poids. **M. Jean-Noël Gendre** répond que la loi prévoit que le 70% des frais d'élimination des déchets urbains doit être financé par les taxes. D'autre part, il rappelle que la taxe fixe a été réduite de CHF 80.00 à CHF 40.00.

→ **M. Pascal Antille** a envoyé un mail au responsable administratif à l'attention du Conseil et souhaiterait une réponse, notamment d'obtenir les plans de la présentation de la séance publique avec le SPC sur la traversée du village. **M. le Président** répond que sa demande sera traitée en bilatérale avec l'administration.

- **M. François Birbaum** invite la population neyruzienne à soutenir le FC Sarine Ouest qui fera les promotions en 2^{ème} ligue.

→ En réponse à **M. Norbert Goujon** qui relève que l'on doit payer deux fois les taxes déchets cette année, la caissière communale, **Mme Marie-Noëlle Eggertswyler**, explique qu'il s'agit d'une année transitoire. En effet, précédemment, les taxes communales étaient toujours facturées au printemps pour l'année précédente (au prorata des jours d'établissement) et de ce fait ce printemps, la taxe 2015 a été facturée. Suite à la mise en vigueur des nouveaux règlements communaux, il a été décidé de facturer les taxes communales dans l'année en cours. Dès lors, dès 2016, sur la base du Contrôle des habitants au 1^{er} novembre, ces taxes seront facturées en novembre.

→ En réponse à **M. Heinrich Leuthold** si le Conseil envisage d'augmenter le nombre de flexicards à vendre, **M. le Président** indique que cette question a déjà été posée et que le Conseil communal a décidé de renoncer à en mettre davantage en circulation.

→ **M. Vincent Gendre** demande s'il est envisagé de mieux éclairer le passage piétons à la route de Romont, en dessous de son habitation, **M. le Président** répond qu'une étude est en cours avec un réaménagement prévu dans cette zone avec une aire d'attente et des améliorations sécuritaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 21h40.

Le Président :
M. Martial Wicht

Le Secrétaire :
M. Christian Stucky